

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf avril deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23/04/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Roland MALAGUISE, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Jean-Claude DECOUT, Claudine LAFOREST, Camille DUDOGNON, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Alexandre MAZIN), Catherine CELESTIN (a donné procuration à Jean-Pierre ESTRADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Bernard DUMONT (a donné procuration à Gérard BEAUBIER), Alain FAUCHER (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Alain GONZALES (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Xavier NOUHAUD (a donné procuration à Roger CLEDAT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014-087 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL MONTS ET BARRAGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le décret 2010-361 du 8 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé

Monsieur le Président expose que la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital prévoit que les conseils d'administration des établissements publics de santé soient remplacés par des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement renouvelé.

L'Agence Régional de Santé a demandé à la Communauté de Communes de Noblat de désigner un élu pour siéger au conseil de surveillance de l'Hôpital Intercommunal Monts et Barrages.

Monsieur le Président propose la candidature de Pierre LANGLADE comme représentant.

La proposition de Monsieur le Président de procéder à une élection à main levée, est acceptée à l'unanimité par le conseil communautaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Elit Pierre LANGLADE comme représentant de la Communauté de Communes de Noblat au conseil de surveillance de l'Hôpital Intercommunal Monts et Barrages.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président

Jean-Claude LEBLOIS

Acte à classer

2014-087

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2014-04-30T17-44-15.00 (MI81669813)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140429-2014-087-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
DE SURVEILLANCE DE L'HOPITAL MONTS ET BARF

Date de décision : 29/04/2014



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Acte : [2014-087 représentants hopital.PDF](#)

Préparé	Date 30/04/14 à 17:44	Par <u>LEBLOIS Jean-Claude</u>
Transmis	Date 30/04/14 à 17:44	Par <u>LEBLOIS Jean-Claude</u>
Accusé de réception	Date 30/04/14 à 17:48	